



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Info Clubs Honorabilité

Montées/Descentes

Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

Comité de Direction

ANS

Statut de l'Arbitrage

Calendriers

Annexes

Horaires Officiels

A Consulter
sur Footclub



Egalement
Consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

Les Montées & Descentes 2026/2027

A Retrouver à l'intérieur du Journal

(mises à jour le 16/07/26)



LES CALENDRIERS OFFICIELS 2026/2027

Paraîtront dès le
Mercredi 22 Juillet 2026
Sur internet rubrique « Championnat »



FERMETURES « CONGES ANNUELS »

Du Jeudi 23 Juillet 2026 à 12h00
Au Mercredi 19 Août 2026 à 09h00



ENGAGEMENTS COUPES 94 2026/2027

NOUVEAU !!
adressés par mail
&
seront faits selon
les règlements de
chaque Coupes.

*Les clubs ne voulant
pas que leurs
équipes participent à
une ou plusieurs
Coupes, sont priés
de bien vouloir faire
un mail de
désistement à :
secretariat@districtvaldemarne.fff.fr,
avant le 1er
septembre 2026*

**Le montant total
(engagements
Coupes +
Cotisation Obligatoire
e) sera débité de
votre compte club FIN
OCTOBRE 2026,
après vérification des
engagements).**

**ENGAGEMENTS
COMPLEMENTAIRES
« DERNIERES
DIVISIONS »,
Terrains et
dérogations horaires
à nous transmettre
par mail début
septembre**

IMPORTANT !!
Prendre
connaissance de la
note
« **INFORMATIONS
2026** »

Edition N° 768 du Jeudi 16 Juillet 2026

E-FOOT 94 N°769 Page 1 de 52

COMMUNIQUE

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

FAIR-PLAY 2025/2026

DEFINITIF - POINTS DE PENALITE AU 29/05/2026 (sous réserve des décisions en cours)

DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
BOISSY FC	37	1	ZENAGA	25	
CSM BONNEUIL	33	1	FC BRY	26	
FC BRY	57	3	FC CAUDACIENNE	51	3
FC CHAMPIGNY	41	2	CA L HAY LES ROSES	22	
CAP CHARENTON	41	2	FC NOGENT	33	1
AS CHOISY LE ROI	32	1	PH ZARZISSIEN	29	
FC MANDRES PERIGNY	31	1	FC ST MANDE	18	
FC MOLDAVIE	72	5	FC SUCY	21	
ASF LE PERREUX	40	2	US VILLENEUVE ABLON	33	1
CA L HAY LES ROSES	38	1	ES VTRY	22	
CSA KREMLIN BICETRE	41	2			
VILLENEUVE AFC	59	3			
DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
COM ARCUEIL	35	1	CRETEIL AC	30	1
CRETEIL AC	28		AVS ORLY	47	2
US FONTENAY S BOIS	58	3	BANN ZANMI	30	1
GENTILLY AC	56	3	FC BOISSY	42	2
LIMEIL AJ	42	2	COC CACHAN	30	1
FC NOGENT	45	2	LIMEIL AJ	29	
US ORMESSON	36	1	US ORMESSON	30	1
VGA ST MAUR	50	3	ACADEMICA CHAMPIGNY	40	2
THIAIS FC	58	3	IVRY US	19	
VALENTON FA	33	1	VAL FONTENAY	30	1
CA VITRY	55	3	MAROLLES FC	25	
ES VITRY	53	3			

FERMETURES TERRAIN

20.6.1 – Terrain impraticable

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, au plus tard le **VENDEDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine. (Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées :

Utilisateur	Didier MAZEAS
Code d'accès	DMAZEAS
Type de profil	☐ Gestionnaire ☒ Invité
Profil	Invité organisation, licences et compétitions
Gestion feuille de match informatisée	☒
Signataire des demandes de licences dématérialisées	☒
Actif	Actif
Niveau Footclubs	Utilisateur expérimenté
Téléphone	0660905757
Adresse mail	didier.mazeas@sfr.fr
Date de dernière connexion	04/11/2020 13:43:19

☒	Catégorie	Équipe	Compétition la plus récente
☐	Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐	Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐	Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐	Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐	Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐	Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐	Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐	Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐	Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A 8 (2024-2025)
☐	Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevable ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevable !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois.** Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevable :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevable est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevable n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données.** Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/fag/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>

FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/fag/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/fag/private/fff/?tag=nouveau-module-compétition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie
(exemple : cda+technique+formation...)
-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/2026

JUILLET	2	16	23 (Spécial Calendriers)		
---------	---	----	-----------------------------	--	--

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2026/2027



Licences 2026/2027 - JOUEURS – EDUCATEURS - DIRIGEANTS - ARBITRES

La Fédération Française de Football poursuit la modernisation de ses démarches administratives pour la saison 2026-2027.

Constatant que la **dématérialisation des licences** a été parfaitement intégrée et acceptée, elle devient désormais la seule procédure possible pour effectuer une demande de licence.

Concrètement, toutes les démarches devront être réalisées via les parcours dématérialisés : renouvellements, nouvelles demandes ou changements de club. Cette évolution concerne l'ensemble des licenciés, qu'il s'agisse des joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants ou volontaires.

Avec cette nouvelle organisation, les demandes de licences ne pourront plus être effectuées de manière classique via Footclubs. L'objectif est de simplifier les démarches administratives et de faciliter le traitement des dossiers pour les clubs comme pour les licenciés.

Process = [Présentation PowerPoint](#)

Alternances & Terrains clubs

Pour les alternances, le District utilisera les feuilles d'engagement de la LPIFF.

Pensez à les remplir clairement pour une meilleure gestion de vos demandes.

Pour information : [Dans la mesure du possible :](#)

Les U18 et les U16 doivent jouer en alternance quel que soit le nombre d'équipes

Les U18 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 1.

Les U16 jouent en lever de rideau de l'équipe "Seniors" 2.

Dans le cas où ces équipes évoluent sur un autre terrain, elles doivent jouer **obligatoirement** le même jour que l'équipe Seniors 1 ou 2

- IMPORTANT- Renseignements Clubs

Tous les Clubs doivent obligatoirement via FOOTCLUBS mettre à jour les coordonnées des *Membres (Noms & Prénoms & Fonctions, Adresses, Téléphone, Fax etc...)*

ATTENTION :

S'il manque un des Membres suivants constituant le bureau de votre club : **PRESIDENT & TRESORIER & SECRETAIRE** et/ou que « **ce Bureau** » n'a pas été validé par vos soins, **vous ne pourrez pas accéder aux menus :**

« Organisation/Membre du club » ou « Licences/Renouvellement » ou « Licences/Demande » ou

« Educateurs/Renouvellement » ou « Educateurs/ Demande »

Par ailleurs, nous demandons **à tous les clubs** de bien renseigner le « **RESPONSABLE SECURITE** » (*Son rôle consiste à être l'interlocuteur privilégié dans le cadre de classement d'un match « Sensible » et/ou auprès des services de Police et du Commandant Delord, référent de notre Département de la Lutte contre les incivilités.*)

Foot-Réduit -Toutes Catégories :

U6/U7-U8/U9-U10/U11-U12/U13 Filles et Garçons

Les inscriptions s'effectueront par formulaire qui sera adressé à tous les clubs prochainement.

Formulaires à jour sur notre site internet

- ☞ Demande de délégué
- ☞ Demande de classification « match sensible »
- ☞ Demande d'arbitre officiel
- ☞ Demande d'arbitre tournoi
- ☞ Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ Indemnités arbitres & prélèvement clubs
- ☞ Rapport d'arbitrage
- ☞ Fiche d'Indemnité arbitre
- ☞ Les formations, demandes de licences, assurances, annexes financières
- ☞ Feuille de Math
- ☞ **Les demandes de changements de lieu, d'horaire et de date se font via FOOTCLUB**

TERRAINS

Les clubs sont tenus de proposer des terrains classés selon leur niveau de compétition y compris pour les changements en cours de saison UN MATCH PROGRAMME PAR LE DISTRICT = UN TERRAIN VALIDE

ARBITRAGE

VALIDATION DE LA DEMANDE DE LICENCE PAR LE SERVICE ARBITRAGE DE LA LIGUE

LA LICENCE RESTE TOUJOURS BLOQUEE AVEC LA PIECE MANQUANTE

« EN ATTENTE VALIDATION MEDICALE »

Attention, la représentativité de votre club ne sera effective que lorsque le ou les Arbitre(s) auront fait le nécessaire auprès de la CRA ou de la CDA.

-Questionnaire de renouvellement, dossier médical à retourner avant le 31/08/26-

MAILS-RAPPEL

Seuls les courriers adressés à partir de l'adresse messagerie officielle qui vous a été attribuée par la Ligue de Paris Ile de France de Football sous la nomenclature suivante :@lpiff.fr seront traités par le Secrétariat Administratif du District du Val de Marne.

Pour information :

Votre boîte mail officielle (.....@lpiff.fr) doit être consultée et nettoyée régulièrement afin d'éviter qu'elle ne soit saturée. Au-delà du quota autorisé (75 MO), elle risque d'être bloquée et de vous priver d'informations essentielles pour la vie de votre club.

Un mail contenant toute la procédure pour régulariser la situation, lorsque vous approchez ou dépassez la taille autorisée est adressé. Dès réception de ce mail, suivez les procédures pour la messagerie dans la rubrique **Infos pratiques** sur le site de la Ligue. Attention aux adresses mails que vous nous indiquez dans **FOOTCLUBS**, parfois celles-ci sont erronées ou n'existent plus. Pour tous les renseignements complémentaires vous pouvez joindre le service informatique, de préférence par mail ou par téléphone au 01.42.44.12.10 de 9h30 à 12h30 uniquement. **Merci de bien vouloir prendre note de ces informations importantes.**

DEFRAIEMENT DES ARBITRES PAR VIREMENT

Les Clubs ont adopté lors de l'Assemblée Générale du 14 Octobre 2017 à Choisy :

« le défraiement des arbitres par Virement » La mesure continue pour la saison 2026/2027

-Nous transmettre rapidement votre nouveau RIB si changement de domiciliation de banque-

TOUS LES CLUBS AURONT UN PRELEVEMENT UNIQUE DE « 10 EUROS » POUR LA SAISON

–Frais Bancaires-sur le dernier prélèvement.

COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ?

PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison. Il est applicable dès la 1ère journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1
- U17 D1
- U18 D1 FEM
- U15 D1 FEM
- U16 D1
- U15 D1/D2
- U14 D1/D2/Brassage
- CDM D1
- FUTSAL D1 et D2

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS » Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1er prélèvement sera effectué aux alentours du 20 Septembre 2026, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1er virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2026 (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.

Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif

ATTESTATION D’AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

INFOS DIVERSES

FMI version 5 Comment l'installer ? Cette procédure concerne les tablettes qui ont la version 3.9 et 4.0.10 de la FMI installée. Nous allons vous détailler la procédure pour installer la mise à jour 5.0.16.

<chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/50846619a8810f11ef5e608163244f65.pdf>

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00 !!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour,
plus aucune demande de changement

« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait »

faite par mail ou téléphone ne sera plus pris en considération par le « service des compétitions » après le VENDREDI 12H00.

Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements soient faites en amont.

RAPPEL RSG Articles 15 / 20.6 / 23 :

-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (**en raison de son impraticabilité**) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football

-Un forfait est considéré comme "avisé" lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel au plus tard le vendredi 12 heures pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.

via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, **au plus tard le vendredi 12h**, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

-Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H pour les rencontres du Samedi après-midi et du Dimanche après-midi, aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validée par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.



MONTEES & DESCENTES 2026/2027



(Sous réserve des dossiers en cours et de l'homologation définitive des classements de la LPIFF & du District du Val de Marne de Football) (Au 16/07/26)

Les clubs sont tenus de proposer des terrains classés selon leur niveau de compétition y compris pour les changements en cours de saison

UN MATCH PROGRAMME PAR LE DISTRICT = UN TERRAIN VALIDE

Pour les Montées/Descentes et classements application de l'article 14 du RSG du District

A noter : si des clubs ne repartent pas, les descendants supplémentaires ont priorité (Art.14.8 des RSG du District).

M2 : Meilleur Second

DO : Descente Obligatoire

MS : Montée Supplémentaire

DS : Descente Supplémentaire

RAPPEL "LES OBLIGATIONS (RSG 94)" - Article 11

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

- Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

- ✓ Ces équipes devant disputer un championnat national, régional ou départemental.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

➤ SENIORS :

- 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe

- Pas d'obligation.

SENIORS



MONTEES

D1 EN R3	BONNEUIL CSM		
D2.A EN D1	BOISSY FC		
D2.B EN D1	AC CRETEIL	LIMEIL AJ (MS)	
D3.A EN D2	SUCY FC (2)	CAUDACIENNE FC (2) (MS)	
D3.B EN D2	MAROLLES FC	BANN'ZANMI (MS)	
D4.A EN D3	USJTO UKRAINE	BOISSY UJ (MS)	
D4.B EN D3	FC HOVERLA	VILLIERS-GLOBE FOOT(MS) ARRET	
D4.C EN D3	VILLIERS ES (2)	USJTO CHOISY (MS)	
D4 en D3	MAROLLES FC (2) (MS)	BANN'ZANMI (MS)	CSA KREMLIN BICETRE(MS)

DESCENTES

R3 EN D1			
D1 EN D2	FR LE PERREUX (2)	CACHAN CO	
D2.A EN D3	MOLDAVIE FC	FR LE PERREUX (3) DO	
D2.B EN D3	GENTILLY AC		
D3.A EN D4	BRY FC (2)	VILLENEUVE ABLON US (2)	
D3.B EN D4	CACHAN CO (2)	BOISSY FC (2)	

U18

MONTEES

D1 EN R3	CRETEIL LUSITANOS US (2)	
D2.A EN D1	BONNEUIL CSM	
D2.B EN D1	VILLIERS ES	
D3. EN D2	HAY LES ROSES CA	THIAIS FC (2)

DESCENTES

R3 EN D1	VINCENNES CO	VILLEJUIF US	CHARENTON CAP	
D1 EN D2	SUCY FC	FRESNES AAS	MAISONS ALFORT FC (DS)	CHOISY AS (DS)
D2.A EN D3	PORT. CHAMPIGNY	KREMLIN BICETRE CS (DS)		
D2.B EN D3	CACHAN CO	FR LE PERREUX (DS)		

U16

MONTEES

D1 EN R3	AS ORLY			
D2.A EN D1	NOGENT FC			
D2.B EN D1	JOINVILLE RC (3)			
D3.A EN D2	LIMEIL AJ			
D3.B EN D2	ECOLE PLESSEENNE	VGA ST MAUR US (2) – (MS)		
D3.C EN D2	US IVRY FOOT (2)			
D4.EN D3	BONNEUIL CSM (2)	MAISONS ALFORT FC (3)	ALFORTVILLE FC (2)	SFC CANAVEROIS EN.T SANT. MANDRES (MS)

DESCENTES

R3 EN D1	VINCENNES CO	
D1 EN D2	CHARENTON CAP	CHOISY AS
D2.A EN D3	VILLENEUVE ABLON US	KREMLIN BICETRE CSA
D2.B EN D3	VITRY CA	CHAMPIGNY FC
D3.A EN D4	CHAMPIGNY FC (2)	KREMLIN BICETRE CS (2) – (DS)
D3.B EN D4	ORMESSON US (2)	
D3.C EN D4	ARCUEIL COM	VILLENEUVE AFC (2) – (DS)

U 14

MONTEES

D1 EN R3	CRETEIL LUSITANOS US (2)	
D2.A EN D1	FONTENAY US (2)	
D2.B EN D1	VILLIERS ES	
D3.A EN D2	CHAMPIGNY FC	
D3.B EN D2	VGA ST MAUR US (2)	
D4.A EN D3	NOGENT FC (2)	
D4.B EN D3	OLYMP. DE CHAMPIGNY	
D4.C EN D3	GENTILLY AC	
D4.D EN D3	BRY FC (2)	

**LIMEIL AJ (2) & Vincennes CO (3)– Impossible de monter de D4.D en D3*

DESCENTES

R3 EN D1	CHARENTON CAP	
D1 EN D2	RUNGIS US	BRY FC
D2.A EN D3	SAINT MANDE FC	
D2.B EN D3	VITRY ES (2)	
D3.A EN D4	BONNEUIL CSM (2)	FRESNES AAS (2)
D3.B EN D4	VITRY ES (3)	VALENTON FOOT ACADEMY (2)

U15

MONTEES

D1 EN R2	MAISONS ALFORT FC	
D2 en D1	JOINVILLE RC (2)	CRETEIL LUSITANOS US(2)

DESCENTES

R3 EN D1	IVRY US	VILLEJUIF US	
D1 EN D2	VITRY CA	CHARENTON CAP	SAINT MANDE FC

FUTSAL

Application règlement championnat FUTSAL
(article 5.4 A Dispositions particulières du District du Val de Marne)

MONTEES LIGUE D1 en R3

CHAMPIGNY CF (2)

MONTEES D2 en D1

GENTILLY AC (Poule A) / VENOM FUTSAL (Poule B)

DESCENTE DE R3 EN D1

C'NOUES / CRETEIL FUTSAL US (2) / VILLENEUVE ABLON US / HAY 94 FUTSAL

DESCENTES D1 en D2

BOISSY UJ / B2M FUTSAL (2) /
CITOYEN DU MONDE (DS) / ~~SAINT MAURICE AJ (DS)~~ / ~~RUNGIS US (DS)~~

*Suite au non ré-engagement de C'NOUES & VILLENEUVE ABLON US – SAINT MAURICE AJ & RUNGIS US
maintenus D1.

FEMININES

DESCENTES LIGUE

CRETEIL LUSITANOS US / CHAMPIGNY FC 94

MONTEES LIGUE R3

MAISONS ALFORT FC

ANCIENS

MONTEES

D1 EN R3	ORLY AC
D2.A EN D1	NEW TEAM VINCENNES
D2.B EN D1	SUPREMES BELIERS
D3.A EN D2	CACHAN CO (12)
D3.B EN D2	BONNEUIL CSM
D3.C EN D2	LIMEIL AJ

DESCENTES

R3 EN D1	CACHAN CO	VILLEJUIF US	FR LE PERREUX	
D1 EN D2	BRY FC (12)	PORT.ACA. CHAMPIGNY	AC CRETEIL (12) – (DS)	VILLIERS ES (DS)
D2.A EN D3	VILLEJUIF BENFICA	CHARENTON CAP	CRETEIL LUSITANOS US - (DS)	
D2.B EN D3	VILLENEUVOISE ANTILLAISE	SANTENY SL (DS)		

CDM

MONTEES

D1 EN R2	COMORES FC
----------	------------

DESCENTES

R2 EN D1	VILLEJUIF US
----------	--------------

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

** Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, un **contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIIAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :

<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les **éducateurs stagiaires**, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

Les **éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs** sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

➤ Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

Une **interdiction temporaire ou définitive d'exercer** pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il **emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer** ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer **est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.**



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évoluer les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot
Amateur



Structures FFF
et Haut niveau



Dossiers d'engagement



TOP CHRONO POUR REMPLIR VOS
DOSSIERS
D'ENGAGEMENT

75 77 78 91
92 93 94 95

Vous pouvez désormais saisir vos dossiers d'engagements et d'alternances pour la saison 2026-2027 des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District. Le dossier d'engagement se remplit directement en ligne via l'extranet LPIFF.

Sur votre espace **Extranet LPIFF**, accessible via l'adresse suivante extranet.lpiff.fr, vous pouvez accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet « **Dossier d'engagement** » où vous découvrirez les **4 blocs suivants** : **Engagements / Données clubs / Export PDF / Clôture**

Le dossier d'engagement et d'alternance 2026/2027 est à remplir en ligne au plus tard le **31 mai 2026** et sera validé uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagements.

FMI

Information FMI (Feuille de Match Informatisée)



Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, sont désormais inutilisables.

L'ensemble des clubs doit impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

MERCREDI 24 JUIN 2026

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Sandrine IACOVELLA, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Patrick DARDENNES, Stéphane CALEGARI, Jean-Jacques FOPPIANI, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI,
Assistent : Mmes Marie-Thérèse POLICON (Membre Honoraire) Lili FERREIRA (Directrice Administrative), Fred GALLONDE (CDA), Driss TAFININE (CTD-DAP)
Absent(s) Excusé(s): Dr Nasser ALBACHAR

En ouverture du Comité de Direction, le Président a donné la parole au Directeur nouvellement recruté, qui prendra ses fonctions officiellement en septembre, pour sa présentation.

PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 20 mai 2026 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

A titre d'information, le procès-verbal du Bureau du 16 juin 2026 a été remis à tous les membres pour information, il porte uniquement sur la validation des classements des Arbitres à l'issue de la saison 2025 & 2026.

RUBRIQUE : Félicitations & Remerciements & Nécrologie

Félicitations



Au club de Joinville RC : Seul club Val de Marnais à évoluer à ce niveau en U17

Aux Champions de D1 :

SENIORS	BONNEUIL CSM
CDM	COMORES FC
ANCIENS	ORLY AC
U18	CRETEIL LUSITANOS US
U16	AS ORLY

U15

U14
FUTSAL
SENIORS FEM.

MAISONS ALFORT FC
CRETEIL LUSITANOS US
CHAMPIGNY CF
MAISONS ALFORT FC

Vainqueur du « CHALLENGE DU FAIR-PLAY » : ST MANDE FC

Aux vainqueurs des Coupes du Val de Marne :

Seniors	Pas de trophée	U18	RC JOINVILLE
Seniors Amitié	BONNEUIL CSM	U16	FONTENAY US
Futsal	VSG FUTSAL	U16 Amitié	FONTENAY US (2)
U20	CRETEIL LUSITANOS US	U15	RC JOINVILLE
CDM	COMORES FC	U14	CRETEIL LUSITANOS US
Anciens	BONNEUIL CSM	U14 Amitié	FONTENAY US
+45 Ans	ORLY AC	U15 F	VGA ST MAUR FF
Entreprise	APSAP E. ROUX	Seniors F	VGA ST MAUR FF

Concours INF U13 F :

-à la jeune fille retenue et à son club :

- GARCIA LUBIN Melissa : JOINVILLE RC

Concours INF U13 G :

-aux jeunes garçons retenus et à leurs clubs :

- AIMONETTI Manny et DOHO Haitham : JOINVILLE RC
- FACI Wael : VILLEJUIF US

Concours d'entrée au Pôle Espoirs, deux joueurs du Val de Marne retenus :

- ADAMCZAK Colin : CRETEIL LUSITANOS
- SYLLA Mathis : JOINVILLE RC

Challenge Départemental des U11 F & U11 G

U11 F

- 🏆 NOGENT FC
- 🏆 MAISONS ALFORT FC
- 🏆 IVRY US FOOTBALL

Le FC NOGENT représentera le Val-de-Marne au tour régional !

U11 G

- 🏆 VILLEJUIF US
- 🏆 ORLY AVS

Les deux clubs sont qualifiés pour le tour régional !

Finale 94 Futsal U11F – U13 F & U13 G

Categories U11 F:

- 1- NOGENT FC
- 2-ST MAUR VGA FEMININES
- 3-US CRETEIL LUSITANOS

U13 F

- 1-ST MAUR VGA FEMININES
- 2-US CRETEIL LUSITANOS
- 3-THIAIS FOOT FEMININ

U13 G

- 1-ORLY AVS
- 2-CHOISY LE ROI AS
- 3-Pas d'équipe "Forfait"

Au lauréat du « Challenge PEF »



TECHNIQUE & FEMINIES

Réorganisation de la Technique

La Technique reste sur trois postes à temps plein avec un stagiaire et un Service Civique :

➤ Gaëtan DELPIERRE et Driss TAFININE (2 CTD-DAP) - les missions :

- Sélection-détection : U13F – U14F – U15F (Centres de Perfectionnement) – U15 et U17 Futsal
- Formation : tout CFI et DF
- DAP :

*Pratique féminine *Foot Handicap *Futnet *Conseil Départemental *Accompagnement des clubs *Commission Féminine *FAER *Commission Technique et futsal	*Football Animation *Accompagnement des clubs *Manifestations de masse (JND-Journée Rentrées Foot) *Futsal *Foot en Marchant *Foot à l'Ecole
--	---

➤ Colline : A compter Du 1^{er} septembre 2026

- Gestion du calendrier partagé
- Formations : mise en ligne – convocation – suivi...

- Calendriers et suivi : Foot Animation – Foot Féminin – Futsal Jeunes
- Communication (Relais avec le chargé de Communication)
- Sélection-détection : convocations (filles et futsal)
- Parc du Tremblay : réservation des terrains pour toutes les actions District
- Toutes Foot en appui de Gaëtan
- Participation aux détectations
- Handicap – suivi – porteuse du projet

➤ **Lenny : 2ème année de Master**

- Handicap
- Manifestations de masse (JND-Journée Rentrées Foot)
- Sélection-détection : administratif (composition des équipes- matériel...)

➤ **Service Civique (en cours de recrutement) :**

- Handicap
- E-Foot
- Participation aux détectations le mercredi après-midi
- Sélection-détection : administratif (composition des équipes- matériel...)

Le Président a demandé à Driss TAFININE, avec cette restructuration de la Technique, de développer et d'expliquer les missions précises des deux CTD-DAP pour les saisons 2026 & 2027 (Driss et Gaëtan).

Conseil Départemental

- La Caravane des Jeux : District présent les 7-8-15-16 et 21 juillet 2026

ARBITRAGE

Intervention de Fred GALLONDE, Président de la CDA :

Effectifs

-  **225 arbitres désignables à la fin de la saison**
-  **30 dossiers médicaux validés (30 en attente de validation par le médecin) – 2026/27**

Filière d'Arbitrage Régional (FAR) :

-  **Examen LPIFF au CTR Morfondé : 06/06/2026**

6 arbitres (3 D1 ; 1AA et 2 Futsal) ont été présentés à l'examen Ligue pour accéder au niveau régional pour 4 réussites (2 échecs) à l'examen théorique et physique.

- Séniors : MM. Michael AKPOLI, Rémi GASPERINI et Patrice MEPHON-DANICAN
- AA : M. Mehdi ZOUAGHA
- Futsal: MM. Brahim EL HOR, Kévin MENDY (ECHECS)

Point sur les actions effectuées

-  **Formations Continues : 9 actions : 600 participants**
-  **Réunion de fin de saison du 18/06/2026 : 117 arbitres présents**

Modifications du Règlement Intérieur (RI) de la CDA

-  **Proposition de la modification du RI de la CDA (Documents déposés dans le DRIVE)**

1-Modifications du Règlement Intérieur (RI) de la CDA

-  **Proposition de la modification du RI de la CDA (Documents déposés dans le DRIVE)**

Après un large débat, le Comité est favorable à la proposition d'introduire des sanctions financières envers les arbitres dans le règlement intérieur de la CDA (*), mais demande d'en vérifier la faisabilité juridique et pratique avant toute validation définitive.

Toutes les autres propositions de modifications de ce même règlement intérieur sont validées.

(*) Article 2.3 – Amendes financières

Cas	Objet	Amende financière
Cas n°1	Anomalie FMI – Utilisation des cartons jaunes à la place des cartons blancs	10€

Cas n°2	Anomalie FMI – Oubli de la mention « n'a pas participé »	10€
Cas n°3	Retard constaté* sur une rencontre	10€

*Le retard ne peut être uniquement constaté que par les personnes suivantes : observateurs, membres de la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) et membres du Comité Directeur du District.

POINT SUR LES ENGAGEMENTS & RELEVES CLUBS

TARIFS 2026-2027 :

Le Comité décide à l'unanimité de :

- Maintenir les tarifs appliqués en Ligue de Paris pour les engagements des équipes au niveau départemental (Coupes, Foot Animation, critérium divers, etc...)
- Ne pas augmenter la cotisation annuelle des clubs, qui reste à 40 €.

Les clubs seront débités des sommes ci-dessus dues courant octobre 2026.

Information sur les différents versements de la Ligue vers ses Districts (cotisations, licences, Droits de Changement de Club) qui reste inchangés par rapport aux saisons précédentes. Étant précisé qu'une augmentation de 6 centimes sur le prix de vente des licences est la conséquence de l'évolution de la prime d'assurance pour la saison 2026/2027.

Le Président indique que les comptes annuels sont en cours et les interventions du Commissaire aux Comptes sont programmées, une pour vérification générale le 21 juillet 2026 et une deuxième en présence des trésoriers pour finaliser les comptes le mardi 08 septembre 2026.

Intervention de Lili FERREIRA :

POINT 2ème RELEVÉ « COMPTE CLUBS DE LA SAISON - RELEVÉ N° 27

Ce relevé a été arrêté à la date du 21 mai 2026, avec comme date limite de règlement fixée au 12 juin 2026

Le total du relevé représentait un montant de : **81 580 €** Reste à recevoir : **20 846 €**

Le Comité valide une nouvelle date butoir, le **08 juillet 2026 avant sanctions**.

Pour les clubs qui n'auront pas régularisé à cette date, le District procédera au blocage de la saisie des licences jusqu'à régularisation, et ce dès le 09 juillet 2026.

Pour action :

- 📧 Faire un mail officiel à tous les retardataires en indiquant la nouvelle date limite de règlement et en précisant la sanction : Blocage saisie des licences

POINT SUR LES PRELEVEMENTS CLUBS & DEFRAIEMENT DES ARBITRES DE LA SAISON 2025 & 2026

Toutes les régularisations ont été effectuées. Pas de souci majeur rencontré.

VIE DES COMMISSIONS

Retour sur la réunion Révisions des Règlements du 16 juin 2026

Groupe de travail avec les membres de la Commission de révision des règlements : Mme Marie-Thérèse POLICON, MM. Régis ETIENNE, Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI

Ci-après un récapitulatif des propositions d'articles à modifier et/ou à ajouter et/ou les nouveaux textes Rapporteur du groupe de travail, M. Régis ETIENNE qui explique les divers changements proposés.

Le Comité valide les propositions, dont les principaux changements sont :

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS POUR LA SAISON 2026 / 2027

- 1) **STATUTS** (ils sont modifiés à la demande expresse de la FFF, sans vote) :

📌 Article 13.2.1 :

Précision quant aux conditions d'éligibilité (impossible pour certaines condamnations liées à la probité)

📌 Article 13.3 :

Précision en cas de « vacante » par suite d'une condamnation

➤ Modifications des montées / descentes selon décisions de l'AG d'octobre 2025.

- Article 18 :
Obligation d'éditer un règlement financier avant le 01/07/2027.

2) RÈGLEMENT ET BARÈME DISCIPLINAIRE :

- Article 2.1 :
 - Agissements répréhensibles (à la demande de la FFF, sans vote) :
 - ✓ Méconnaissance des fondamentaux de la Charte de la FFF.
- Article 3.1.2 :
 - Principe de moins d'élus que de non élus
- Article 3.4.4 :
 - Précision pour renvoi d'un dossier d'appel en commission de 1^{ère} instance.
- Généralités sur les sanctions :
 - Révocation du sursis
- Article 14.1 et 1402 :
 - Nouveaux articles :
 - ✓ Définition de la fraude sur identité
 - ✓ Mise en place de sanctions pour fraude sur identité.

3) RÈGLEMENT FINANCIER :

- À créer avant le 01/07/2027

4) RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL :

- Article 3.8
Modification des catégories
- Article 7.5.1
Dispense du cachet mutation
- Article 9.7
Structure des championnats
- Article 11.1
Précisions quant aux équipes obligatoires
- Article 11.4.1
Précision quant aux diplômes d'éducateur obligatoires
- Article 11.6.1 :
Précision quant au nombre minimum de licenciés pour la création d'une entente.
- Article 12.1
Modification des catégories
- Article 12.2
Modification des catégories
- Article 14.3 :
Précision quant aux équipes féminines qui jouent en championnat avec des équipes masculines.

5) ANNEXE FINANCIER :

- Ajout feuille de match irrégulière :
 - 50€
- Modifications absence non excusée en commission :
 - 1^{ère} instance :
 - 100€ par assujetti avec un maximum de 300€
 - Appel :
 - ✓ Appellant :
 - 200€ par assujetti avec un maximum de 500€ par club
 - ✓ Non appellant :
 - 100€ par assujetti avec un maximum de 300€

6) CATEGORIES D'ÂGES :

- Ajustement selon les années

7) CHAMPIONNAT DES ANCIENS :

- Articles 5.3.1 – 5.3.2 – 5.3.3

8) CHAMPIONNAT CDM :

- Pas de modifications

9) CHAMPIONNAT FÉMININES SENIORS :

- Pas de modifications

10) CHAMPIONNAT FÉMININES U15 :

- Création du championnat

11) CHAMPIONNAT FÉMININES U18 :

- Création du championnat

12) CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS :

- Pas de modifications

13) CHAMPIONNAT SENIORS DU DIMANCHE APRÈS-MIDI :

- Article 5.3.1 – 5.3.2 – 5.3.3
 - Modification du texte selon décisions de l'AG d'octobre 2025
- Article 6.2
 - Précisions quant aux horaires des matches
 - Précision quant aux horaires pour la dernière journée (ou les 2 dernières pour la D1).

14) CHAMPIONNAT U14 :

- Article 5.1 :
 - Modification de l'article conformément à la décision de l'AG d'octobre 2025
- Article 6.3.1
 - Création de l'article pour le départage des équipes en cas d'égalité.
- Article 6.5
 - Modification de l'article conformément à la décision de l'AG d'octobre 2025
- Article 6.6
 - Modification de l'article conformément à la décision de l'AG d'octobre 2025

15) CHAMPIONNAT U15 :

- Article 5.3.1
 - Modification de l'article pour cause de 2^{ème} année de championnat

16) CHAMPIONNAT U16 :

- Pas de modifications

17) CHAMPIONNAT U17 :

- Création du championnat

18) CHAMPIONNAT U18 :

- Article 5.3.3 :
 - Modification de l'article conformément à la décision de l'AG d'octobre 2025

19) COUPE DE L'AMITIÉ SENIORS :

- Pas de modifications

20) COUPE DE L'AMITIÉ U14 – U16 :

- Pas de modifications

21) COUPE DU VAL DE MARNE U15F à 8 :

- Pas de modifications

22) COUPE DU VAL DE MARNE ANCIENS + 45 ANS :

- Pas de modifications

23) COUPE DU VAL DE MARNE ANCIENS :

- Article 3
 - Précisions quant aux équipes de ligue

24) COUPE DU VAL DE MARNE CDM :

- Article 3
 - Précisions quant aux équipes de ligue

- 25) **COUPE DU VAL DE MARNE FÉMININES SENIORS :**
 **Article 3**
 ➤ Précisions quant aux équipes de ligue
- 26) **COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL SENIORS :**
 **Article 3**
 ➤ Précisions quant aux équipes de ligue
- 27) **COUPE DU VAL DE MARNE SENIORS :**
 **Article 3**
 ➤ Précisions quant aux équipes de ligue
- 28) **COUPE DU VAL DE MARNE U20 :**
 Pas de modifications
- 29) **COUPE DU VAL DE MARNE FÉMININES U18 À 8 :**
 **Article 3**
 ➤ Précisions quant au nombre de joueuses
 **Article 8 :**
 ➤ Durée des rencontres.
- 30) **COUPE DU VAL DE MARNE FOOTBALL D'ENTREPRISE :**
 Pas de modifications
- 31) **COUPE DU VAL DE MARNE DES JEUNES U14 À U18 :**
 Modification Du Titre
- 32) **CRITERIUM DES ANCIENS + 45 ANS :**
 Pas de modifications
- 33) **CRITERIUM A 7 DES ANCIENS + 55 ANS**
 Modification du titre
- 34) **CRITERIUM DE FÉMININES À 8 U11 & U13 :**
 Modification Du Titre

- 35) **CRITERIUM A8 DES FÉMININES U18 & U15 :**
 Pas de modifications
- 36) **RÈGLEMENT CDPME :**
 Pas de modifications
- 37) **RÈGLEMENT CHALLENGE DYNAMIQUE :**
 Modification Du Titre
- 38) **RÈGLEMENT CHALLENGE DU FAIT PLAY :**
 Pas de modifications
- 39) **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE :**
 Ajout Item 11 :
 ➤ Précision réglementaire
- 40) **RÈGLEMENT INTÉRIEUR COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPEL :**
 Pas de modifications
- 41) **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION TECHNIQUE :**
 Pas de modifications
- 42) **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DISTRICT DU VAL D'EMARNE DE FOOTBALL :**
 Pas de modifications
- 43) **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DES SAGES :**
 Pas de modifications
- 44) **RÈGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS DES JEUNES :**
 Ajout de catégories :
 ➤ ***U17*U15F*U18F**

Pour action :

-  Mettre les règlements en ligne sur le site internet
-  Contacter la LPIFF pour les nouvelles compétitions U15 F et U18F (*Savoir si selon le nombre d'engagement, on peut faire deux groupes*)

M. Régis ETIENNE sur deux points :

- Indique que les statistiques des sanctions de la saison ont été déposées dans le DRIVE
- Annonce sa démission de tous ses engagements au District du Val de Marne à l'issue de la dernière Commission Départementale d'Appel du 1^{er} juillet 2026.

Nomination des Commissions 2026/2027 & Candidatures

Tableau remis à tous les membres qui sera en annexe du PV, après étude des nouvelles candidatures, le Comité de Direction décide :

1-De nommer dans les Commissions	
 Technique : ○ ABOMBA Jean-Raphaël ○ AFKIR Sofia ○ AH SHA SEN Vanille ○ LARQUI Mourad  « Football Diversifié & Futsal » : ○ CISSOKHO Sikou	 « Évènementiels » : ○ LACHASSAGNE Jean-Pierre  « Football Adapté » : ○ DO NASCIMENTO Colline  Président de la Commission de Discipline : Henri BAQUE  Président de la Commission des Délégués : Robert CHONCHON
2-De recevoir les candidats ci-après, début septembre : (par le Secrétaire Général du District et le Secrétaire Général adjoint)	
 Candidatures « Commission Discipline » : ○ ARBURGER Tom ○ CISSOKHO Sikou ○ KIPRE Florent ○ RODRIGUEZ Philippe	 Candidature : Sans préférence de Commission : ○ SOUMANO Habib  Candidatures « Délégués » : (<i>Reçu en présence du Président des Délégués</i>) ○ GBODIA Samuel

 Candidature « Commission Organisation des Championnats » : ○ BINZ Dylan	○ YAHIA Samir ○ GUEDDOUCHE Mourawia
3-De retirer (arrêts) des Commissions :	4-De ne pas reconduire :
 « Féminines » : BATHENAY Estelle & Inès YAGOUB & COUTURE Mélanie  « Technique » : NICIC Aleksander & Inès YAGOUB  « Discipline » : ALVARADO Gérard  « CDPME » : CHONCHON Robert  « CDA » : TIAN Xavier	 Commission « Technique » : OUDAYA Hédi  Commission « Football Adapté » : NIAKITE Mamou et VENDRUSCOLO Gauthier

Il est demandé à la CDA de nous adresser la liste à jour des observateurs.

 **Intervention de M. Henri BAQUE, qui remercie pour sa nomination en tant que Président de la Commission Départementale de Discipline pour les 2 prochaines saisons.**

Il a demandé la validation, aux vues de ses années d'expérience dans cette Commission que :

- Pour renforcer l'objectivité et la crédibilité des décisions, que la majorité des membres nommés dans cette commission soient sans lien direct avec un club,
- Dans la continuité, il paraît souhaitable que le Président, le Vice-Président et le Secrétaire de la Commission répondent aux mêmes exigences en termes de lien avec un club
- Tout nouveau candidat devra être familiarisé avec le numérique et savoir rédiger.

Le Comité de Direction valide l'ensemble des propositions.

VIE DU DISTRICT

Compte rendu des Finales des Coupes du Val de Marne

Finales : Week-end des 13 et 14 Juin 2026 au Complexe Sportif « Léo Lagrange » à Bonneuil sur Marne

Un immense merci au CSM Bonneuil pour son accueil chaleureux et la ville pour la mise à disposition de ses superbes installations, qui ont offert un cadre parfait à cet événement.

Bravo aux acteurs du jeu 🙌 Sur le terrain, le spectacle a été au rendez-vous. Félicitations à toutes les équipes participantes ! Gagnantes et perdantes toutes ont brillé par la qualité du jeu proposé et leur engagement.

Une pensée toute particulière et des vœux de prompt rétablissement aux joueurs et joueuses qui se sont blessés durant ces deux journées.

Un grand merci aux arbitres, délégués, accompagnateurs et organisateurs.

Une fausse note regrettable sur l'ensemble du week-end concerne malheureusement la finale Seniors Masculine, qui n'a pas pu être menée à son terme. Le comportement de certains joueurs et du public est venu ternir ce qui aurait dû être une célébration du jeu. Cela ne doit pas faire oublier la réussite globale de ces deux jours et l'état d'esprit irréprochable de la majorité des participants.

Coupe du Val de Marne Seniors « FUTSAL » du Jeudi 05 juin 2026 : ASC VITRY - VSG FUTSAL = 6 - 8 (4 - 4 mi-temps)

Une finale spectaculaire et festive ! Malgré l'écart de niveau (D1 contre R1), le match a été très accroché et parfaitement maîtrisé par le duo d'arbitres et le délégué.

Plus de 100 supporters, majoritairement de Vitry, ont mis une ambiance exemplaire.

Pour une première, les dirigeants de B2M Futsal ont assuré un « show » qui a conquis le public. Succès total aussi pour la buvette, dévalisée jusqu'au dernier stock

Présence remarquée de Bruno FOLTIER, Jean-Pierre Lachassagne et Franck Garnier pour les photos ainsi que de nombreux arbitres « Futsal ».

Un grand merci à Jérôme Lefebvre (B2M Futsal) et sa famille pour leur aide précieuse à l'intendance.

Une vraie réussite à réitérer pour cette Finale « Futsal Seniors »

Classements officiels 2025/2026

Proposition des Groupes 2026 & 2027 - Montées & Descentes

Proposition des Groupes 2025 & 2026 : transmis à tous les Membres ainsi que les Montées & Descentes (Changements possibles pour donner suite aux dossiers en cours et contrôle des engagements en cours de la LPIFF)

Seniors : D1 (1 groupe de 12) & **D2** (2 groupes de 12) & **D3** (1 Groupe de 10 et un groupe de 12) & **D4** (Selon les engagements enregistrés)

Pour rappel : les rencontres « Seniors D1 » continueront à se jouer le **SAMEDI SOIR**, horaire officiel 18H30. Pour les clubs ne disposant pas d'éclairage homologué, leurs matchs à domicile se tiendront le dimanche à 15h00. Cependant, lorsqu'ils se déplaceront, ils joueront le samedi à l'horaire prévu.

U18 : D1 (1 groupe de 10) & **D2** (2 groupes de 10) & **D3** (Selon les engagements enregistrés)

U16 : D1 (1 groupe de 10) & **D2** (2 groupes de 10) & **D3** (3 Groupes de 10) & **D4** (Selon les engagements enregistrés)

U14 : D1 (1 groupe de 12) & **D2** (2 groupes de 10) & **D3** (2 Groupes de 10) & **D4** (Selon les engagements enregistrés)

U14/ PHASE 1 : Brassage comme prévu au règlement pour la constitution des groupes de **D2 à D4**

CDM : D1 selon le nombre de clubs enregistrés, si besoin une **D2** pourra être constituer

U15 : D1 (1 groupe de 12) & **D2** (Selon les engagements enregistrés)

Anciens : D1 (1 groupe de 12) & **D2** (2 groupes de 12) & **D3** (2 Groupes de 10) & **D4** (Selon les engagements enregistrés)

Futsal : D1 (1 groupe de 10) & **D2** (1 groupe de 12 ou 10 selon les engagements confirmés)

Féminines D1 : peu équipes, groupe composé avec le nombre d'équipes inscrites.

Critériums + 55 & +45 : Groupes faits selon les engagements.

Nouveaux : Les groupes seront constitués selon le nombre d'engagements :

U17 : 10 équipes

U15 F : 14 équipes

U18 F : 9 équipes

Le Comité entérine les « montées & descentes » et les « Classements Officiels », sous réserve des éventuels appels ou décisions en cours

Pour action :

 Diffuser le tableau des Montées & Descentes

 Faire un rappel des Obligations selon la Division et demander aux clubs de proposer un terrain classé pour le niveau dans lequel ils évoluent

Assemblée Générale au Siège du District

Le Comité de Direction valide la proposition du Président :

Date retenue : vendredi 16 octobre 2026

Lieu : Siège du District du Val de Marne

27^{ème} Tournoi International U16 ans - Toussaint 2026 – Point

Dans le cadre du 27^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL U16, la FFF confirme l'accord des équipes suivantes :

Angleterre, Italie, Japon et France

La programmation des rencontres se fera comme suit :

Matchs mardi 27 octobre 2026 - Jeudi 29 octobre 2026 - Samedi 31 octobre 2026

Les villes ayant répondu favorablement pour l'accueil sur leurs installations à ce jour :

Le Plessis Tréville et Bonneuil/Marne.

Classement « Challenge Dynamique »



CHALLENGE
CLUB DYNAMIQUE – 2025 / 2026

CHALLENGE JEAN –JACQUES COMBAL

OBJECTIFS :
 Reconnaître et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
 Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

CRITERES :
 CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION – De 0 à 30 Pts
 FORMATION – Maxi 35 Pts
 PROGRAMME EDUC ATIF FEDERAL – De 0 à 20 Pts
 SANCTION DISCIPLINE EDUCATEUR / DIRIGEANT – 0 ou 15 Pts

CLASSEMENT FINAL 2025 - 2026
 Les 5 premiers = Malle pédagogique – Valeur : **600 Euros**
CRETEIL LUSITANOS – THIAIS FC – US IVRY – CA VITRY – VAL DE FONTENAY -
 Du 6ème au 10 ème = Malle pédagogique – Valeur : **300 Euros**
VINCENNES CO – VALENTON ACADEMY – VILLIERS ES – ORMESSON US – VILLENEUVE ACADEMIE

Intervention de M. Patrick DARDENNES, qui indique que certains critères du règlement vont évoluer.

Pour action :

-  Commander les dotations

Services Civiques - Point

Intervention de M. Patrick DARDENNES :

Saison 2025 & 2026 :

Les volontaires ont terminé leur service civique au 31 mai, sauf 7 qui termineront le 30 juin.
 Nous avons reçu toutes les fiches projet du 2^{ème} trimestre.

Pour la saison 2026-2027 :

- 6 clubs ne pourront pas bénéficier de volontaires car ils n'ont pas respecté leurs obligations ;
- Envoi du mail pour le déploiement du dispositif le 22 mai pour un retour au plus tard le 31 mai. Relance le 29 mai ;
- Attribution de volontaires à 38 clubs, un arbitrage a été fait par rapports aux effectifs
- Envoi du mail pour le retour sur le nombre de volontaires attribués et sur la non-possibilité d'attribuer des volontaires le 22 juin. Retour pour le 17 juillet au plus tard. Relance prévue le 9 juillet 2026.
- En attente retour SDJES pour l'avenant et la validation des clubs, une vérification est faite pour éviter les doublons et surtout retirer de l'agrément collectif les clubs ayant un agrément individuel.

Par ailleurs, Patrick DARDENNES rappelle que la procédure reste inchangée cette saison : les jeunes volontaires devront retourner deux fiches projets, attendues en décembre 2026 et avril 2027. Il demande que des Membres du Comité de Direction assurent une relecture de ces fiches avant transmission aux services de l'Etat.

Amendes « Foot Animation »

Intervention de M. Patrick DARDENNES sur les amendes du Football d'animation.

Il indique que le travail effectué par la Commission « Football réduit » a permis de réduire le montant des amendes du Foot d'Animation ainsi que l'utilisation de l'application téléphone.

Sur proposition de la Commission du Football d'Animation, il a été fait une demande de devis pour des CHASUBLES : 3 jeux pour chaque club concerné avec LOGO du District.

Présentation du Devis pour 1800 chasubles.

Le Comité valide cet achat, après négociation du devis, vu le nombre important commandé.

Pour action :

-  Passer la commande, récompenses remises à la rencontre

Comité de Direction

Intervention de Mme Estelle BATHENAY qui propose la création d'un « pôle dynamique », dans lequel des personnes extérieures au Comité pourront être intégrées.

L'objectif est :

*De réfléchir ensemble aux actions concrètes à mettre en place dans le District pour les deux prochaines saisons.

*De permettre à chaque membre de partager ses idées, faire des propositions innovantes et ainsi définir des objectifs opérationnels précis.

*De nommer un responsable qui à chaque Comité de Direction ferait un point précis sur l'avancée des actions

Le Comité trouve l'idée intéressante et le Président, Denis TURCK propose l'organisation d'une journée de travail dédiée, déconnectée du cadre habituel du Comité de Direction.

Le Comité approuve cette proposition et la journée est fixée d'un commun accord au District, **le samedi 19 septembre 2026.**

COURRIERS DIVERS

FFF

22/05/26 = Questionnaire National - Etat des lieux de l'accueil des U5 dans les clubs de la FFF

LPIFF

03/06/26 = Montée en Ligue à l'issue de la saison 25/26

CLUBS

512963 = THIAIS FC (05/05/26) = Demande d'autorisation de participation à un tournoi au Portugal

500012 = CHARENTON CAP (18/05/26) = Demande de remise gracieuse des amendes Football à Effectif Réduit

860294 = VILLENEUVE AFC (13/05/26) = Changement de Président - M. Yusuf KAYA

500689 = CRETEIL LUSITANOS US (10/04/26) = Remerciements lots Cristo Cup 2026

510193 (17/06/26) – ORMESSON US = Demande d'autorisation de participation à un tournoi au Portugal

530263 = Démission du Président et du Secrétaire Général

DIVERS

Dossier transmis par la Commission de discipline réunie en date du 23 juin 2026.

Match 55661022 – BONNEUIL CSM 1 / MAISONS ALFORT F.C. 1 COUPE VDM SENIORS du 13/06/2026

La Commission de discipline propose au Comité de Direction du District d'exclure les deux équipes : BONNEUIL CSM et MAISONS ALFORT FC de toute participation à la Coupe du Val de Marne « SENIORS » pour la saison 2026/2027, Motif : comportements et actes de brutalités réciproques sur le terrain ayant entraîné l'envahissement du terrain par les supporters des deux équipes puis une bagarre générale.

Après un débat sur les faits et les sanctions, le Comité entérinera la proposition une fois les délais de recours épuisés.

Proposition d'attribution de MEDAILLES 2026

Au titre de Membre de Commission ou Personnel

OR	MALONEY Shaun (Commission)
VERMEIL	TAFININE Drisse (Personnel)
ARGENT	ABDED Michel (Commission)
	DARDENNES Patrick (Comité de Direction)
	EL KHATTARI Abdelhaï (Commission)
	FOLTIER Bruno (Comité de Direction)
	GOURDOU Jean-Philippe (Commission)
	MOUSTAMID Abdellatif (Commission)
	NGUELLE Léonard (Commission)
	ZIDANE Salah (Commission)
BRONZE	ANDRIANANTENAINA Hajatiana (Commission)
	IACOVELLA Sandrine (Comité de Direction)
	MONNEY Valéry (Commission)

Au titre de Dirigeant(e) de Club

VERMEIL	KONIG Alain (BONNEUIL CSM)
	MATOUK Amar (BONNEUIL CSM)
BRONZE	BONNET Audrey (VITRY C)

Retour sur le Dîner des Commissions du 12 juin 2026

La soirée à l'Hippodrome de Vincennes a été une véritable réussite et a pleinement conquis l'ensemble des convives.

Dans une ambiance particulièrement chaleureuse, plusieurs Commissaires ont adressé des remerciements, ayant passé un agréable moment.

TOUR DE TABLE

Mme Marie-Thérèse POLICON :

*Appel à des volontaires pour l'aider à l'attribution des numéros des grilles pour les calendriers 2026 & 2027 (*Se sont proposés : Patricia GUILIANI, Bruno FOLTIER, Henri BAQUE, Jean-Jacques FOPPIANI et Lucas*)

Mme Estelle BATHENAY :

*Revient sur les formations « DEUST » de cette saison et informe du renouvellement pour la saison à venir (à ce jour 25 candidats) et demande l'implication des membres du pour identifier au sein de leurs clubs profils intéressés pourraient être positionnés.

M. Jean-Jacques FOPPIANI :

* Souhaite la bienvenue à Lucas CARRE

M. Jean-Pierre MAGGI

*S'interroge comment sanctionner un message d'un Educateurs (identifié) paru sur Facebook mettant le District en cause

(Le Cabinet Conseil du District va être interrogé sur ce qui est faisable)

M. Henry BAQUE :

*Dossier « Coupe du Val de Marne Seniors » : peut-on transmettre une photo dossier à la police pour donner suite à donner celle-ci montrant clairement une personne en possession d'un couteau ou d'un tournevis (*Le Cabinet Conseil du District va être interrogé sur ce qui est faisable*)

M. Lucas CARRE :

*Remercie pour sa nomination comme DAF du District du Val de Marne et prendra le temps d'apprendre à connaître les membres du Comité de Direction

Mme Lili FERREIRA :

*Elle remercie chaleureusement le Comité de Direction pour la confiance qui lui a été accordée au fil des années et précise que c'est avec une vive émotion qu'elle a participé à son dernier Comité, tout en profitant de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à son successeur, Lucas CARRE

L'ensemble du Comité de Direction déplore la démission de Régis ETIENNE.

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION : DATE A DEFINIR

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER

COMMISSIONS

SAISON 2026 -2027

Mis à jour au 29/05/26



COMITE DE DIRECTION

Le Bureau du Comité de Direction :

- **TURCK Denis**, Président
- **Mme BATHENAY Estelle**, Vice-Présidente
- **FOLTIER Bruno**, Secrétaire Général
- **BAQUE Henri**, Secrétaire Général Adjoint
- **LACHASSAGNE Jean-Pierre**, Trésorier Général
- **IACOVELLA Sandrine**, Trésorière Générale Adjointe

Les Membres :

CALEGARI Stéphane (Représentant les Éducateurs)
CHOQUET Pascale (Représentante des Licenciées)
DARDENNES Patrick
GUILIANI Patricia
Dr ALBACHAR MOUSSA Nasser (Représentant des médecins)
FOPPIANI Jean-Jacques (Représentant le Football Diversifié)
KOUNDE Edgard
MAGGI Jean-Pierre
A NOMMER (Représentant les Arbitres)

Assistent :

À NOMMER (Directeur Administratif)
GALLONDE Fred (Président de la CDA)
AIT ATMANE Rabah (CTD)

Membres Honoraires :

Mme POLICON Marie-Thérèse, MM. BOURDOIS Pierre **+**, CHAMELOT Albert, DALLA CIECA **+**
Antoine, GIRARD Jean- Claude, GRAZIANI Sam **+**, GUINOT Christian, VERDURON Claude
Thierry MERCIER (Président Honoraire), Daniel BROCHE, Jean-Jacques COMBAL **+**, Dr Michel THOMAS.

COMMISSIONS : Pôle « Prévention & Médiation »

Nom	Prénom	CONSEIL DES SAGES
COUFFIN	MICHEL	
LE GUYADER	JACQUES	
MAGGI	JEAN-PIERRE	Comité de Direction
MALONEY	SHAUN	
POLICON	MARIE THERESE	PRESIDENTE
RANNOU	ERIC	
ROCHETTE	BERNARD	
THOMAS	MICHEL	

Nom	Prénom	MEDICALE
ALBACHAR MOUSSA	Nasser	PRESIDENT - Médecin
BOURIOT	NICOLAS	
CHIARENZA	ARNAUD	
CORENTIN	VEROT	
COURRENT	CLEO	
LEGUYADER	JACQUES	Représentant des Educateurs
THOMAS	MICHEL	Médecin
TORCHEUX	MELANIE	

Nom	Prénom	CDPME
CARRETO	ANTONIO	PRESIDENT
COUFFIN	MICHEL	
GALLONDE	FRED	
KOUNDE	Edgard	Comité de Direction
LE GUYADER	JACQUES	Représentant Educateurs
MAGGI	JEAN PIERRE	Comité de Direction
MILET	RODOLPHE	Représentant de l'UNAF
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	Représentant Féminines
ROCHETTE	BERNARD	
SAINT ALBIN	MAURICE	
SOREL	Patrick	

Nom	Prénom	FOOTBALL ADAPTE
BECK CHAPRON	NILS	
DELPierre	GAËTAN	
DONASCIMENTO	COLLINE	

COMMISSIONS : Pôle « Activités Sportives »

Nom	Prénom	Organisation des Championnats & Coupes
ARNAUD	GEORGES	
BOUSSARD	JEAN MARC	
BRUNET	DENIS	
CHAMPION	HUBERT	
DIAZ	FREDERIC	
FOLTIER	BRUNO	<i>Comité de Direction</i>
NYEMBMAL	CHARLOTTE	
POLICON	MARIE-THERESE	<i>PRESIDENTE</i>

Nom	Prénom	FEMININES
AFKIR	SOFIA	
AH SHA SEN	VANILLE	
BASSI	CECILIA	
CATELAN FONTAINE	MARIE CHRISTINE	
BATHENAY	ESTELLE	<i>Comité de Direction</i>
CHOQUET	PASCALE	<i>Comité de Direction</i>
COUTURE	MELANIE	
MOULIN	MARTINE	
NYEMBMAL	CHARLOTTE	
PISTONI	VERONIQUE	
POLICON	MARIE THERESE	<i>PRESIDENTE</i>
RABUSSEAU	BERENICE	
RIBEIRO ALVES	JOSE	
SEVESTE	PATRICK	
TAIEB	FLORENCE	
THOMAS	MICHEL	

Nom	Prénom	Football à Effectif Réduit
BARATTERO	ALEXIS	
DAHMOUNI	SAID	
DARDENNES	PATRICK	<i>Comité de Direction</i>
DAHMOUNI	SAID	
FETOUS	LAKHDAR	
GOURDOU	JEAN PHILIPPE	
GRESSION	GEORGES	<i>PRESIDENT</i>
LOPES	PAULO	
MONNEY	VALERIE	
MOUSTAMID	ABDELLATIF	
NAZICAL	MARIE ANGE	
NOYON	JOEL	
RANSOU	VIRGINIE	
TAFININE	DRISS	<i>CTD-DAP</i>
URREGO SANCHEZ	MARITZA	

Nom	Prénom	CDA
ABED	MICHEL	
ANDRIANANTENAINA	HAJATIANA	
CELLAMEN	EDDY	
CORDON MELO	JEREMY	
DE SOUZA HANDY SOUSS	HANNAH	
EL HOR	BRAHIM	
A NOMMER		Représentant des Arbitres
CALEGARI	STEPHANE	Représentant les Educateurs
FOLTIER	BRUNO	Comité de Direction
GALLONDE	FRED	PRESIDENT
GASTON BELLEGARDE	MATHIAS	
GONZALEZ	ADRIEN	
PISANU	LUCA	
SOREL	PATRICK	

Nom	Prénom	OBSERVATEURS
ABED	MICHEL	
AGIUS	AURELIEN	
ARNAUD	GEORGES	
BOURDIGUEL	PATRICK	
CARLIER	JOEL	
CELLAMEN	EDDY	
CORDON MELO	JEREMY	
DE SOUZA HANDY SOUSS	HANNAH	
DIAS	JOSE	
EL KHATTARI	ABDELHAI	
ELHOR	BRAHIM	
FOLTIER	BRUNO	
FRANQUE	DIDIER	
GALLONDE	FRED	
GASTON BELLEGARDE	MATHIAS	
GONZALEZ	ADRIEN	
GUERET	JEREMY	
JABRI	YASIN	
LEMARIE	FABRICE	
NGUELLE	LEONARD	
PICHER	ARNAUD	
PINVILLE	FABRICE	
PISANU	LUCA	
RIT	NICOLAS	
SAADA	NABIL	
SOREL	PATRICK	
TURPIN	JEAN-RENE	

Nom	Prénom	PROMOTION DE L'ARBITRAGE
BATHENAY	ESTELLE	<i>Comité de Direction</i>
CALEGARI	STEPHANE	<i>Représentant les Educateurs</i>
FOLTIER	BRUNO	<i>Comité de Direction</i>
GALLONDE	FRED	<i>PRESIDENT</i>
IACOVELLA	SANDRINE	<i>Comité de Direction</i>

Nom	Prénom	Football Diversifié/Futsal
BENAISSA	YASSIN	
BLEY	ALLONGBOH	
CISSOKHO	SIKOU	
FERNANDES	MARCO	
FOPPIANI	JEAN JACQUES	<i>PRESIDENT (Comité de Direction)</i>
GUILIANI	PATRICIA	<i>Comité de Direction</i>
MONNEY	VALERY	
MOULOBY	FRANCK OLIVIER	
RASAMIMANANA	JOHANN	
ROBERT	JEROME	
TAFININE	DRISS	
VALERO	LAURENT	
ZUBAR	JENNIFER	

Nom	Prénom	DELEGUES
ARNAUD	GEORGES	
BAYRAK	TAYFUN	
CHONCHON	ROBERT	<i>PRESIDENT</i>
CISSOKHO	SIKOU	
COUFFIN	MICHEL	
DARDENNES	PATRICK	<i>Comité de Direction</i>
PASDELOUP	MARTINE	
SUSSET	FREDERIC	

COMMISSIONS : Pôle « Financier »

Nom	Prénom	ANS
BELHASSEN	SACHA	
DARDENNES	PATRICK	
FOLTIER	BRUNO	
MAGGI	JEAN-PIERRE	
POLICON	MARIE-THERESE	

COMMISSIONS : Pôle « Règlementation »

Nommée pour 4 ans à partir 1^{er} Juillet 2024

Précisions : Si un membre du CD fait partie d'une commission de discipline (1^{ère} instance ou appel) en qualité de membre, dans ce cas il a forcément voix délibérative comme n'importe quel autre membre.

Ensuite, le Règlement Disciplinaire n'impose pas la présence d'un représentant du CD, des arbitres ou des éducateurs au sein d'un organe disciplinaire. Donc libre à vous de prévoir la présence ou non d'un tel représentant et de déterminer s'il a voix délibérative ou non.

Nom	Prénom	DISCIPLINE
BAQUE	HENRI	<i>PRESIDENT Comité de Direction : Voix Délibérative</i>
CHONCHON	ROBERT	
À NOMMER		<i>Instructeur Suppléant</i>
GALLONDE	FRED	<i>Représentant CDA</i>
GOUDJO	MARC KEVIN	
GUILANI	PATRICIA	<i>Instructeur</i>
LACHASSAGNE	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction : Voix Délibérative</i>
LEFEVRE	PHILIPPE	
LE GUYADER	JACQUES	<i>Représentant des Educateurs</i>
PRZEDBORSKI	ELENA	
ROCHETTE	BERNARD	
SUSSET	FREDERIC	

Nommée pour 4 ans à partir 1^{er} Juillet 2024

Nom	Prénom	DEPARTEMENTALE D'APPEL
ARNAUD	GEORGES	
BASINI	RINO	
COUFFIN	MICHEL	
À NOMMER		<i>PRESIDENT</i>
À NOMMER		<i>Instructeur Adjoint</i>
FOLTIER	BRUNO	<i>Représentant CDA (Comité de Direction)</i>
FOPPIANI	JEAN JACQUES	<i>Comité de Direction</i>
LOPES	PAULO	
MAGGI	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction</i>
MALONEY	SHAUN	
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	

Nom	Prénom	STATUTS REGLEMENTS
BOUSSARD	JEAN-MARC	
FOPPIANI	JEAN-JACQUES	<i>Comité de Direction</i>
GUERCHOUN	ALBERT	
GUILIANI	PATRICIA	<i>Comité de Direction</i>
JALTA	JEREMIE	
LEFEBVRE	JEROME	
MAGGI	JEAN PIERRE	<i>PRESIDENT (Comité de Direction)</i>
POLICON	MARIE THERESE	

Nom	Prénom	COMITE D'APPEL <i>(Comité de Direction)</i>
BAQUE	HENRI	
BATHENAY	ESTELLE	
BOLOURIAN	MANI	
CHOQUET	PASCALE	
DARDENNES	PATRICK	
CALEGARI	Stéphane	
À NOMMER		PRESIDENT
À NOMMER		<i>Instructeur Adjoint</i>
FOLTIER	BRUNO	
FOPPIANI	JEAN JACQUES	
GUILIANI	PATRICIA	<i>Instructeur</i>
IACOVELLA	SANDRINE	
KOUNDE	EDGARD	
LACHASSAGNE	JEAN-PIERRE	
MAGGI	JEAN PIERRE	

Nom	Prénom	STATUT DE L'ARBITRE
CARRETO	ANTONIO	
À NOMMER		<i>Administratif</i>
FOLTIER	BRUNO	PRESIDENT <i>(Comité de Direction)</i>
MAGGI	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction</i>
PAS DE LOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE-THERESE	
SOREL	PATRICK	<i>Représentant CDA</i>

Nom	Prénom	STATUT DE L'ÉDUCATEUR
CALEGARI	STEPHANE	<i>Comité de Direction</i>
GRESSIEN	GEORGES	
LE GUYADER	JACQUES	PRESIDENT
LERAY	CHRISTIAN	

Nom	Prénom	Surveillance Opérations Electorales
BASINI	RINO	
BERTHO	FRANCK	
GRESSIEN	GEORGES	
GOUDJO	MARC KEVIN	
LEGUYADER	JACQUES	

Nom	Prénom	TERRAINS & EQUIPEMENTS
CARRETO	ANTONIO	PRESIDENT
CHAMPION	HUBERT	
FOLTIER	BRUNO	<i>Comité De Direction</i>
PASDELOUP	MARTINE	

COMMISSIONS : Pôle « Développement »

Nom	Prénom	FAIR-PLAY
À NOMMER		<i>Administratif</i>
POLICON	MARIE THERESE	
DARDENNES	Patrick	<i>Comité de Direction</i>

Nom	Prénom	Organisation des Evènements
BERTHO	FRANCK	
BOURAHLA	KHALED	
CALEGARI	STEPHANE	
CHONCHON	ROBERT	
DARDENNES	Patrick	<i>Comité de Direction</i>
DELPierre	Gaëtan	
FOLTIER	BRUNO	
GUERCHOUN	ALBERT	
GARNIER	FRANCK	
LACHASSAGNE	JEAN-PIERRE	
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	

COMMISSIONS : Pôle « Technique »

Nom	Prénom	FOOT MILIEU SCOLAIRE
BATHENAY	ESTELLE	<i>PRESIDENTE (Comité de Direction)</i>
BONNARD	CEDRIC	
LEGUYADER	JACQUES	
TAFININE	DRISS	<i>CTD – DAP</i>

Nom	Prénom	TECHNIQUE
ABOMBA	JEAN-RAPHAEL	
AFKIR	SOFIA	
AHSHA SEN	VANILLE	
AÏT ATMANE	RABAH	<i>CTD</i>
BASSI	CECILIA	
BATHENAY	ESTELLE	<i>Comité de Direction</i>
BEAUNE	THIERRY	
BONNARD	CEDRIC	
BROCHE	DANIEL	
CALEGARI	STEPHANE	<i>PRESIDENT</i>
CATELAN FONTAINE	MARIE CHRISTINE	
CHOQUET	PASCALE	<i>Comité de Direction</i>
DELPierre	GAETAN	<i>Agent Développement</i>
FEIJOEIRO	ALEXANDRE	
FONTAINE	SEBASTIEN	
GALLONDE	FRED	<i>Représentant CDA</i>
GOURDOU	JEAN PHILIPPE	
GRESSIEN	GEORGES	<i>Représentant des Educateurs</i>
GUN	MICKAEL	
KUNTZMANN	MICHEL	
LE GUYADER	JACQUES	
LECOMTE	PASCAL	
LAROUÏ	MOURAD	
LERAY	CHRISTIAN	
MHADJOU	WILLIAM	
PARCINSKI	JEAN PIERRE	
RIMBAULT	GILBERT	
SEBASTIAO	TONY	
SEVESTE	PATRICK	
TAFININE	DRISS	<i>CTD – DAP</i>
THELEUS	PIERRE	
TOUENTI	MOHAMED ISSAM	
TRAORE	MOUSSA	
ZIDANE	SALAH	

COMMISSION ANS



REUNION DU 20 MAI 2026

Présents : Mmes FERREIRA Lili, POLICON Marie-Thérèse, Julianne MOUKALA, MM. FOLTIER Bruno, MAGGI Jean-Pierre,

PROJETS

Après étude des différents projets de chacun des clubs, selon le contexte et les conditions ci-après :

La répartition de l'enveloppe budgétaire de 31 625 euros proposée pour notre District

FOOTBALL CLUB DE NOGENT (514388) : 4 Actions

Projet 1 : Féminisation (1500 €)

Projet 2 : Lutte contre les violences (750 €)

Projet 3 : Ecole de Football (750 €)

Projet 4 : Projet d'inclusion (750 €)

Proposition d'une subvention pour le club de : 3 750 €

ENTENTE SPORTIVE DE VITRY (529210) : 1 Action

Projet 1 : Féminisation (1500 €)

Proposition d'une subvention de : 1 500 €

CRETEIL PALAIS FUTSAL (851334) : 3 Actions

Projet 1 : Prévention des Violences (750 €)

Projet 2 : Inclusion (Non retenu – Coût minimum non respecté)

Projet 3 : Féminisation (Non retenu – Coût minimum non respecté)

Proposition d'une subvention de : 750 €

UNION SPORTIVE DE CRETEIL FUTSAL (551094) : 2 Actions

Projet 1 : Futsal création section « Pères » (750 €)

Projet 2 : Lutte contre les violences (750 €)

Proposition d'une subvention de : 1 500 €

BORDS DE MARNE FUTSAL (552645) : 1 Action

Projet 1 : Féminines Futsal (1500 €)

Proposition d'une subvention de : 1 500 €

COSM ARCUEIL (530263) : 2 Actions

Projet 1 : Féminisation (1500 €)

Projet 2 : Développement Football 6-12 ans (750 €)

Proposition d'une subvention de : 2 250 €

SAINT MAUR VGA FEMININ (739890) : 1 Action

Projet 1 : Féminines (1500 €)

Proposition d'une subvention de : 1 500 €

FOOTBALL CLUB DE BRY (500791) : 4 Actions

Projet 1 : Féminisation (750 €)

Projet 2 : Lutte contre les violences (750 €)

Projet 3 : Club durable (750 €)

Projet 4 : Ecole de Football (750 €)

Proposition d'une subvention de : 3 000 €

US FONTENAY (523873) : 2 Actions

Projet 1 : Féminisation (1000 €)

Projet 2 : Sport Santé (750 €)

Proposition d'une subvention de : 1 750 €

UNION SPORTIVE DE CRETEIL (500689) : 4 Actions

Projet 1 : Environnement (750 €)

Projet 2 : Inclusion (750 €)

Projet 3 : Féminisation (1 000 €)

Projet 4 : Sensibilisation (0 €)

Proposition d'une subvention de 2 500 €

RACING CLUB DE JOINVILLE (537053) : 3 Actions

Projet 1 : Féminisation (1 000 €)

Projet 2 : Sensibilisation au respect (Non retenu – Coût minimum non respecté)

Projet 3 : Stage de Cohésion (Non retenu – demande plus 50% du coût du projet)

Proposition d'une subvention de : 1 000 €

CLUB ATHLETIQUE DE L'HAY LES ROSES (500716) : 1 Action

Projet 1 : Féminisation (1 500 €)

Proposition d'une subvention de : 1 500 €

US VILLECRESNES (554257) : 2 Actions

Projet 1 : Féminisation (1 500 €)

Projet 2 : Sport Santé (750 €)

Proposition d'une subvention de : 2 250 €

FOOTBALL CLUB DE BOISSY (500651) : 4 Actions regroupées en 2 thématiques

Projet 1 : Féminisation et Journée de la Femme (X2) (1 500 €)

Projet 2 : Tournois (X2) (0 €)

Proposition d'une subvention de : 1500 €

UNION SPORTIVE D'IVRY FOOTBALL (523411) : 3 Actions

Projet 1 : Féminisation (1 000 €)

Projet 2 : Développement section adaptée (750 €)

Projet 3 : Foot Scolaire (0 €)

Proposition d'une subvention de : 1 750 €

FOOTBALL CLUB DE ST MANDE (520523) : 1 Action

Projet 1 : Féminisation (1 500 €)

Proposition d'une subvention de : 1 500 €

ELAN DE CHEVILLY LARUE (516843) : 2 Actions

Projet 1 : Féminisation (1 500 €)

Projet 2 : Lutte contre les violences (750 €)

Proposition d'une subvention de : 2 250 €

RAPPEL AUX CLUBS

La Commission a relancé par courriel l'ensemble des clubs bénéficiaires d'une subvention l'année dernière, afin de leur rappeler l'obligation de transmettre leur compte-rendu financier dans les délais impartis (*date limite : 30 juin 2026*).



Réunion - N°1 du 13/07/2026
Réunion restreinte

COURRIERS CLUBS

MAROLLES F. C. – 534669 - Courrier du 8 juillet 2026

La Commission du Statut de l'Arbitrage,

Pris connaissance de la demande du Club de Marolles FC relative à sa situation au regard du Statut de l'Arbitrage et aux conséquences sportives qui en découlent ;

Rappelle qu'en application de l'article 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, les clubs ont l'obligation de mettre à la disposition du District ou de la Ligue un nombre minimum d'arbitres déterminé selon le niveau de compétition de leur équipe première.

Constate qu'au procès-verbal du mois de septembre, le Club de Marolles figurait en troisième année d'infraction au Statut de l'Arbitrage, en raison d'une insuffisance d'arbitres couvrant ses obligations réglementaires. Les sanctions sportives applicables aux clubs en infraction sont prévues à l'article 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

Constate également qu'à la date du contrôle de fin de saison, le club a procédé à l'inscription d'un candidat arbitre ayant satisfait aux obligations réglementaires requises pour la couverture du club au regard du Statut de l'Arbitrage.

Dit que le Club de Marolles remplit désormais les obligations fixées par le Statut de l'Arbitrage pour la saison 2026/2027 et n'est, dès lors, plus considéré comme étant en infraction.

Rappelle que les restrictions relatives au nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ainsi que l'interdiction d'accès prévues à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage ne concernent que les clubs demeurant en infraction.

Par ces motifs,

La Commission :

- Dit que le Club de Marolles FC est en règle au regard du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2026/2027 ;
- Dit qu'aucune sanction sportive prévue à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage n'est applicable au club pour la saison 2026/2027 ;
- Dit que le Club de Marolles FC est autorisé à accéder en division supérieure, sous réserve de satisfaire aux conditions sportives prévues par les règlements des compétitions ;
- Dit que le Club de Marolles bénéficie de l'intégralité du quota réglementaire de joueurs mutés autorisés, soit six (6) mutés, aucune réduction n'étant applicable dès lors que le club est en conformité avec ses obligations statutaires.

La présente décision est prise conformément aux dispositions des articles 41, 46 et 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, ainsi qu'aux règlements de la Ligue de Paris Île-de-France de Football et du District du Val-de-Marne de Football.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion restreinte du 16 juillet 2026



MODIFICATIONS « MONTEES & DESCENTES » LE TABLEAU RECAPITULATIF MIS A JOUR SUR LE SITE INTERNET

Les présentes décisions « montées & Descentes » sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

MONTEES

SENIORS :

D4 en D3 : FC MAROLLES 2 / BANN'ZANMI 2 / CSA KREMLIN BICETRE 2

Montées supplémentaires suite à non-réengagement des équipes de (ASF Le Perreux 3 / US IVRY 3 / FC Moldavie 3)

ANCIENS :

D1 : VILLIERS ES (maintenu)

D2 : US CRETEIL (maintenu)

Suite à la montée de Choisy AS en R3

DESCENTES

U15:

D1 en D2 : FC SAINT MANDE

Départage des équipes au sein d'une même poule. Résultat des rencontres ayant opposé les deux résultats des matchs :

27/09/25 : FC SUCY / FC ST MANDE (4/1) - 07/02/26 : FC ST MANDE / FC SUCY (1/3)

En conséquence le classement est :

8^{ème} – FC SUCY 18 points (20 matchs)

9^{ème} – FC ST MANDE 18 points (20 matchs)

ANNEXES

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2026/2027



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 & U15 Féminines	Entre 14h00 / 17h30 (Horaire à préciser en début de saison)
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18 & U20	13h00
U17	15h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00